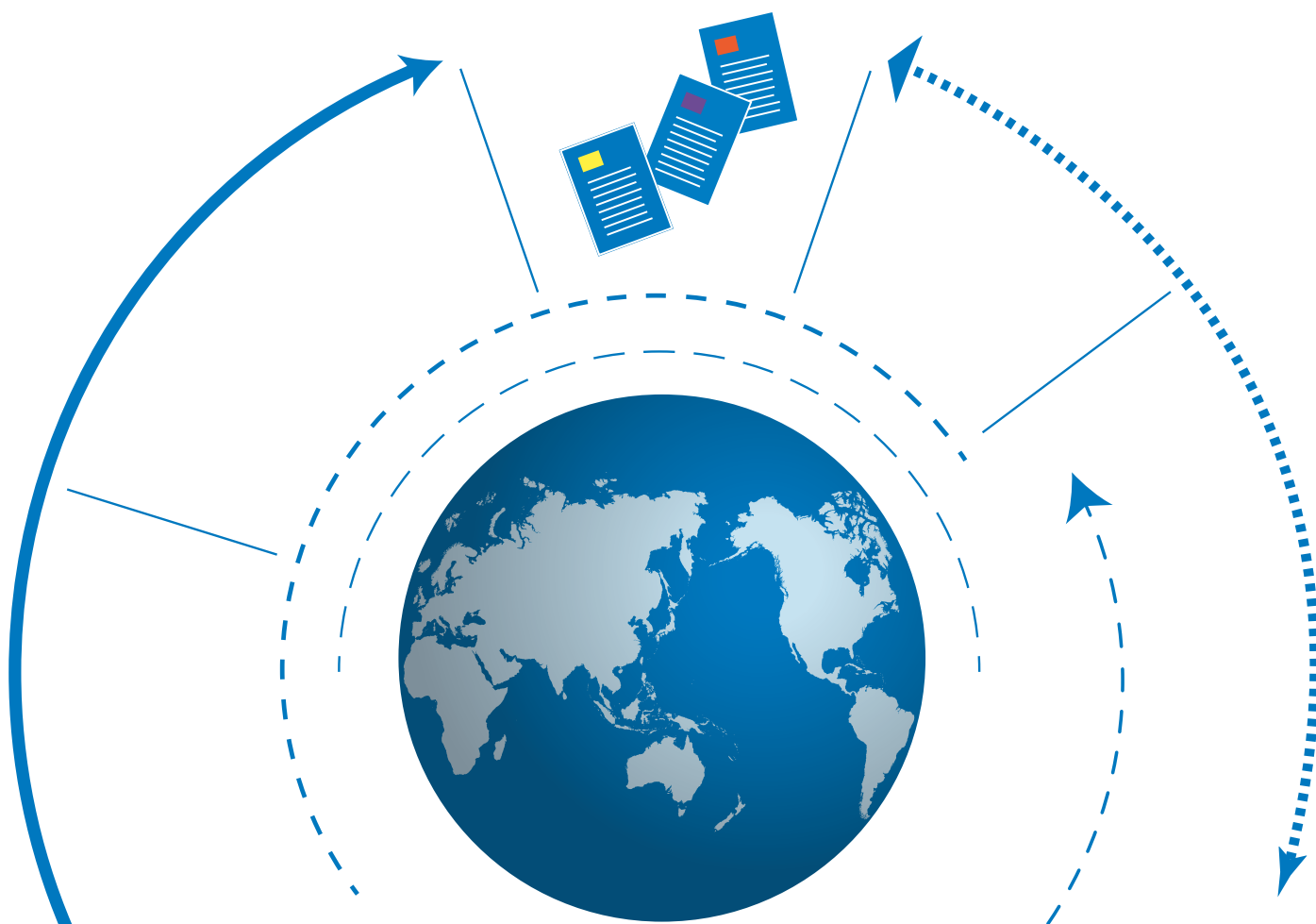


Domaine de recherche : Sociétés inclusives



## Financer l'extension de l'assurance sociale aux travailleurs de l'économie informelle à l'aide des transferts de fonds

Alexandre Kolev et Justina La



## DEVELOPMENT CENTRE WORKING PAPERS

This series of working papers is intended to disseminate the Development Centre's research findings rapidly among specialists in the field concerned. These papers are generally available in the original English or French, with a summary in the other language.

OECD Working Papers should not be reported as representing the official views of the OECD or of its member countries. The opinions expressed and arguments employed are those of the authors.



This document, as well as any data and map included herein, are without prejudice to the status of or sovereignty over any territory, to the delimitation of international frontiers and boundaries and to the name of any territory, city or area.

Working Papers describe preliminary results or research in progress by the author(s) and are published to stimulate discussion on a broad range of issues on which the OECD works. Comments on Working Papers are welcomed, and may be sent to the OECD Development Centre, 2 rue André Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France; or to [dev.contact@oecd.org](mailto:dev.contact@oecd.org). Documents may be downloaded from: [www.oecd.org/dev/wp](http://www.oecd.org/dev/wp).

© OECD (2021)

Applications for permission to reproduce or translate all or part of this document should be sent to [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org).

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DOCUMENTS DE TRAVAIL

Cette série de documents de travail a pour but de diffuser rapidement auprès des spécialistes dans les domaines concernés les résultats des travaux de recherche du Centre de développement. Ces documents ne sont disponibles que dans leur langue originale, anglais ou français ; un résumé du document est rédigé dans l'autre langue.

Les documents de travail de l'OCDE ne doivent pas être présentés comme exprimant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays membres. Les opinions exprimées et les arguments employés sont ceux des auteurs.



Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les documents de travail exposent des résultats préliminaires ou des travaux de recherche en cours menés par l'auteur/les auteurs et sont publiés pour stimuler le débat sur un large éventail de questions sur lesquelles l'OCDE travaille. Les commentaires sur les documents de travail sont bienvenus et peuvent être adressés au Centre de développement de l'OCDE, 2 rue André Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France; ou à [dev.contact@oecd.org](mailto:dev.contact@oecd.org). Les documents peuvent être téléchargés à partir de: [www.oecd.org/dev/wp](http://www.oecd.org/dev/wp).

© OCDE (2021)

Les demandes d'autorisation de reproduction ou de traduction de tout ou partie de ce document devront être envoyées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org)

# Table des matières

Remerciements	5
Préface	6
Abstract	7
Résumé	7
1 Introduction	8
2 Données et méthodologie	10
2.1. Données	10
2.2. Indicateurs et définitions opérationnelles	11
3 Le rôle des transferts de fonds dans les pays en développement	12
3.1. Les transferts de fonds sont une source de stimulus positif pour de nombreuses économies en développement	12
3.2. La migration et les transferts de fonds peuvent réduire la vulnérabilité des ménages, mais sont principalement accessibles aux ménages non pauvres	13
3.3. Les transferts de fonds sont en grande partie envoyés aux travailleurs et aux ménages qui dépendent principalement de l'économie informelle	14
3.4. Les revenus des transferts de fonds constituent une part importante de la consommation et du revenu des ménages	17
4 Le rôle des transferts de fonds dans l'extension de l'assurance sociale : Le cas des travailleurs informels de la classe moyenne	19
4.1. Tous les travailleurs informels ne sont pas exposés au même niveau de risque : Les travailleurs informels de la classe moyenne ne sont pas pauvres mais vulnérables à la pauvreté	19
4.2. Les travailleurs informels de la classe moyenne pourraient utiliser une partie de leurs ressources perçues sous formes de transferts de fonds pour financer leur participation à des systèmes de protection sociale formels, si ceux-ci étaient disponibles et attractifs pour eux	22
4.3. Conclusion	24
Références	26
Annexe A. Définition statistique de l'informalité	29
Emploi dans le secteur informel	29
Activité informelle	30

## Tableaux

Tableau 1. Échantillon de pays de l'étude	10
Tableau A.1. Critères opérationnels pour définir le secteur informel et l'emploi dans le secteur informel (dans les unités économiques du secteur informel)	29
Tableau A.2. Critères opérationnels pour définir l'activité informelle	30

## Graphiques

Graphique 1. Les transferts de fonds représentent un pourcentage de plus en plus important du PIB	13
Graphique 2. Les transferts de fonds jouent un rôle important dans la vie de nombreux ménages dans les pays en développement, en particulier pour les travailleurs informels	15
Graphique 3. Les ménages informels constituent la majeure partie des ménages recevant des transferts de fonds	16
Graphique 4. Les transferts de fonds à destination des travailleurs informels sont perçus principalement par des travailleurs plus riches que leurs homologues les plus pauvres	17
Graphique 5. Les transferts de fonds, en proportion des revenus des ménages, varient de manière importante entre les pays	18
Graphique 6. Une proportion significative des travailleurs informels de la classe moyenne reçoit des transferts de fonds	20
Graphique 7. Les travailleurs informels de la classe moyenne sont plus susceptibles de résider en zone urbaine qu'en zone rurale	20
Graphique 8. Le niveau d'études parmi les travailleurs informels de la classe moyenne varie suivant les régions	21
Graphique 9. La plupart des travailleurs informels de la classe moyenne ne sont pas couverts par une assurance santé	22
Graphique 10. Les transferts de fonds constituent une part importante des dépenses non essentielles pour les travailleurs informels de la classe moyenne	23

# Remerciements

L'OCDE tient à remercier l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement de ces recherches, et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) pour son soutien à la base de données KIIBIH. L'équipe était dirigée par Alexandre Kolev, chef de l'unité Cohésion sociale, sous la direction de Mario Pezzini, directeur du Centre de développement de l'OCDE et conseiller spécial du Secrétaire général de l'OCDE pour le développement, Federico Bonaglia, directeur adjoint du Centre de développement de l'OCDE, et Ayumi Yuasa, directeur adjoint du Centre de développement de l'OCDE. Le rapport a été rédigé par Alexandre Kolev et Justina La (OCDE).

Des commentaires précieux ont été fournis par Mariya Aleksynska (OCDE/DEV), Romina Boarini (OCDE/WISE), Jason Gagnon (OCDE/DEV), Anders Gerdin (SIDA), Alessandro Goglio (OCDE/ELS), Sarah Kups (OCDE/ELS), Marco Mira d'Ercole (OCDE/WISE), Nadine Poupart (AFD), Monika Queisser (OCDE/ELS), Gilles Spielvogel (OCDE/ELS), Thibault Van Langenhove (AFD) et Ayumi Yuasa (OCDE/DEV). Enfin, un grand merci à l'équipe des publications et de la communication du Centre de développement de l'OCDE pour la publication du rapport, en particulier à Henri-Bernard Solignac-Lecomte, Delphine Grandrieux et Elizabeth Nash.

# Préface

L'emploi informel, défini par l'absence de protection sociale liée à l'emploi, constitue la majeure partie des emplois dans les pays en développement et implique un niveau de vulnérabilité élevé à la pauvreté et à d'autres risques, partagés par tous ceux qui dépendent des revenus du travail informel. Les stratégies de gestion des risques, telles que la migration, peuvent contribuer à minimiser les risques potentiels liés au travail informel non protégé et précaire. En raison de l'ampleur de l'économie informelle, les ménages composés de travailleurs informels sont également susceptibles de compter un travailleur émigré qui transfère des fonds – en espèces ou en nature – pour subvenir aux besoins de leur ménage. Ces transferts de fonds agissant comme une assurance informelle, le simple fait de les recevoir peut-être vu comme un signe que les ménages bénéficiaires sont demandeurs d'une protection sociale. En outre, parmi les ménages bénéficiaires relativement aisés, cette demande peut être financièrement solvable et dirigée vers des régimes contributifs formels. Une question importante est donc de savoir dans quelle mesure et dans quelles conditions les ménages composés de travailleurs informels qui reçoivent des transferts de fonds et ne sont pas éligibles à l'aide sociale peuvent être disposés et capables de consacrer une partie de ces ressources à l'affiliation à des régimes formels d'assurance sociale.

L'objectif de ce document est d'explorer le potentiel des transferts de fonds comme source de financement innovante pour étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Il se concentre sur les travailleurs informels appartenant à des ménages qui bénéficient des transferts de fonds mais qui ne remplissent peut-être pas les conditions requises pour bénéficier de l'aide sociale, mais qui pourraient utiliser une partie des transferts de fonds qu'ils reçoivent pour s'inscrire à des régimes contributifs si ceux-ci étaient adaptés à leurs besoins. Le document commence par un aperçu du rôle des transferts de fonds, puis analyse de manière approfondie la contribution des transferts de fonds aux ménages composés de travailleurs informels. Enfin, il fait valoir qu'une partie de la solution pour être mutuellement bénéfique (i) en ce qui concerne l'exclusion des travailleurs informels des programmes de protection sociale et (ii) la nécessité de financer l'extension des régimes nationaux d'assurance sociale pour ces travailleurs, peut passer par la mise en place de régimes d'assurance sociale ciblant les travailleurs informels de classe moyenne qui reçoivent des transferts de fonds.

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement et dans le cadre des travaux du Centre de développement de l'OCDE sur la protection sociale. Nous espérons qu'il enrichira les connaissances basées sur des données factuelles sur la manière de financer l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle.

Mario Pezzini  
Directeur, Centre de développement de l'OCDE  
Conseiller spécial du Secrétaire général de l'OCDE pour le développement

# Abstract

Informal employment, defined through the lack of employment-based social protection, constitutes the bulk of employment in developing countries, and entails a level of vulnerability to poverty and other risks that are borne by all who are dependent on informal work income. Results from the Key Indicators of Informality based on Individuals and their Households database (KIIBIH) show that a disproportionately large number of middle-class informal economy workers receive remittances. Such results confirm that risk management strategies, such as migration, play a part in minimising the potential risks of informal work for middle-class informal households who may not be eligible to social assistance. They further suggest that middle-class informal workers may have a solvent demand for social insurance so that, if informality-robust social insurance schemes were made available to them, remittances could potentially be channelled to finance the extension of social insurance to the informal economy.

**JEL classification:** E26, F22, F24, G52, H55, I38

**Keywords:** informal workers, middle-class workers, remittances, migrant workers, migration, development, savings, risk-pooling, poverty, social insurance, social protection

# Résumé

L'emploi informel, défini par l'absence de protection sociale basée sur l'emploi, constitue la majeure partie de l'emploi dans les pays en développement, et entraîne un niveau de vulnérabilité à la pauvreté et à d'autres risques qui sont supportés par tous ceux qui dépendent des revenus du travail informel. Les résultats de la base de données des Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIIBIH) montrent qu'un nombre disproportionné de travailleurs de l'économie informelle de la classe moyenne reçoivent des transferts de fonds. Ces résultats confirment que les stratégies de gestion des risques, telles que la migration, jouent un rôle dans la minimisation des risques potentiels du travail informel pour les ménages informels de la classe moyenne qui peuvent ne pas être éligibles à l'aide sociale. Ils suggèrent en outre que les travailleurs informels de classe moyenne peuvent avoir une demande solvable d'assurance sociale, de sorte que, si des régimes d'assurance sociale adaptés aux besoins des travailleurs informels leur étaient accessibles, les transferts de fonds pourraient potentiellement être canalisés pour financer l'extension de l'assurance sociale à l'économie informelle.

**Classification JEL :** E26, F22, F24, G52, H55, I38

**Mots clés :** travailleurs informels, travailleurs de la classe moyenne, transferts de fonds, travailleurs émigrés, migration, développement, épargne, mutualisation des risques, pauvreté, assurance sociale, protection sociale

# 1 Introduction

Les travailleurs informels font partie des groupes les plus vulnérables dans les pays en développement en termes d'accès à la protection sociale. L'emploi dans l'économie informelle comporte un certain nombre de risques qui sont supportés individuellement et transmis aux autres membres de la famille : par définition, les travailleurs informels n'ont pas accès à une protection sociale dans le cadre de leur emploi et ne sont pas protégés par la législation et la réglementation du travail.

Malheureusement, l'emploi informel constitue la majeure partie des emplois dans les pays en développement et implique un niveau de vulnérabilité élevé à la pauvreté et à d'autres risques, partagés par tous ceux qui dépendent des revenus du travail informel. Les personnes à la charge des travailleurs informels encourent en outre un risque supplémentaire. La transmission de la vulnérabilité aux familles et aux membres du ménage des travailleurs informels peut se faire de plusieurs manières.

Les stratégies de gestion des risques, telles que la migration, peuvent contribuer à minimiser les risques potentiels du travail informel non protégé et précaire. En raison de l'ampleur de l'économie informelle, les ménages composés de travailleurs informels sont également susceptibles de compter un travailleur émigré qui envoie des fonds en espèces ou en nature pour soutenir leur ménage d'origine.

Les transferts de fonds, en particulier, sont potentiellement une source de financement intéressante en raison de leurs flux relativement stables et de leur nature non cyclique par rapport au lieu d'origine du migrant (Frankel, 2010<sup>[1]</sup>). Ces flux financiers peuvent, dans un environnement favorable, servir à stabiliser l'activité économique lors de brèves récessions et à atténuer les chocs sur les revenus (OCDE, 2017<sup>[2]</sup> ; OCDE, 2016<sup>[3]</sup>). Pourtant, la stabilité et la nature anticyclique des transferts de fonds peuvent être mises en danger par les crises mondiales, comme on l'a observé lors de la pandémie du COVID-19 (Abel et Gietel-Basten, 2020<sup>[4]</sup> ; Bisong, Ahairwe et Njoroge, 2020<sup>[5]</sup>).

L'objectif de ce document est d'explorer le potentiel des transferts de fonds comme source de financement innovante, qui pourrait permettre d'étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, en particulier les programmes d'assurance sociale. Les travailleurs informels, et plus particulièrement les travailleurs informels de la classe moyenne, sont un sujet d'étude important en raison de leur vulnérabilité unique aux chocs. D'une part, ils ne bénéficient généralement pas de la protection de l'assurance sociale en raison de leur statut d'emploi informel. D'autre part, ils ne bénéficient pas de l'aide sociale si leurs revenus sont supérieurs au seuil fixé par les programmes d'assurance sociale. Pour ces travailleurs informels de classe moyenne, qui ont un revenu suffisant pour être placés au-dessus du seuil de pauvreté national, mais qui ne bénéficient d'aucune protection sociale contre les chocs affectant leurs revenus, la mise en place d'une forme de protection sociale de base est un enjeu urgent, comme mis en évidence par la crise du COVID-19 (FAO, 2020<sup>[6]</sup> ; OIT, 2020<sup>[7]</sup>).

Si quelques gouvernements ont réussi à étendre l'assurance sociale aux travailleurs informels grâce à des dispositifs innovants, comme par exemple l'extension gratuite des régimes d'assurance sociale aux travailleurs informels dans les pays d'Amérique latine, ces solutions ne sont sans doute pas viables à plus grande échelle. Les contraintes liées à la marge de manœuvre fiscale sont généralement la principale préoccupation lorsqu'il s'agit de décider comment et où étendre la couverture des programmes de protection sociale, et le principal intérêt de cette étude est d'explorer le potentiel des transferts de fonds qui peuvent être utilisés par les travailleurs informels de la classe moyenne pour s'inscrire à des régimes d'assurance sociale contributifs volontaires sans recourir aux fonds publics. Il est particulièrement pertinent



de se concentrer sur l'assurance sociale pour les travailleurs informels de classe moyenne qui reçoivent des transferts de fonds, car nous formons l'hypothèse selon laquelle ils peuvent se permettre de cotiser pour une assurance sociale, contrairement aux ménages déjà couverts par l'assistance sociale, trop pauvres en ressources pour se permettre de rediriger leurs revenus obtenus via des transferts de fonds vers des cotisations sociales.

En considérant que les transferts de fonds agissent comme une forme d'assurance informelle (Beuermann, Ruprah et Sierra, 2016<sup>[8]</sup> ; Geng et al., 2018<sup>[9]</sup>), la perception même des transferts de fonds peut être considérée comme un signe que les ménages bénéficiaires ont une demande de protection sociale. En outre, parmi les ménages bénéficiaires relativement aisés, cette demande peut être financièrement solvable et redirigée vers des régimes contributifs formels. Dans le cas de la Colombie, par exemple, des données récentes montrent que les transferts de fonds sont une source importante de revenus qui augmente l'inscription aux régimes contributifs d'assurance sociale parmi les travailleurs informels (Cuadros-Meñaca, 2020<sup>[10]</sup>). Une question importante est donc de savoir dans quelle mesure et dans quelles conditions les travailleurs informels qui reçoivent des transferts de fonds et qui n'ont pas droit à l'aide sociale peuvent être disposés et capables de consacrer une partie de leurs ressources pour s'inscrire à des régimes formels d'assurance sociale.

Cette étude préliminaire vise à décrire le potentiel de financement des programmes d'assurance sociale par les travailleurs informels de la classe moyenne au moyen de ressources privées sans avoir recours aux fonds publics. L'accent est mis sur les travailleurs informels des ménages qui bénéficient des transferts de fonds mais qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'aide sociale classique sous condition de ressources, mais qui peuvent en théorie utiliser une partie des revenus des transferts de fonds existants pour s'inscrire à des régimes contributifs adaptés à leurs besoins. L'étude commence par un aperçu du rôle des transferts de fonds, puis dresse un portrait concis de la contribution de ces derniers aux ménages des travailleurs informels. Enfin, elle fait valoir qu'une partie de la solution mutuellement bénéfique concernant (i) l'exclusion des travailleurs informels non pauvres des programmes d'assurance sociale et (ii) la nécessité de financer l'extension des régimes nationaux d'assurance sociale pour ces travailleurs, peut résider dans le développement de régimes d'assurance sociale ciblant les travailleurs de l'économie informelle de la classe moyenne qui reçoivent des transferts de fonds.

# 2 Données et méthodologie

## 2.1. Données

Ce document utilise la base de données des **Indicateurs clés de l’informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIbIH)** de l’OCDE, qui est une compilation et une harmonisation des indicateurs globaux de l’informalité, du bien-être économique et de la protection sociale dérivés des données des enquêtes sur les ménages. La base de données KIbIH couvre quatre grandes régions : (i) l’Afrique du Nord et l’Afrique subsaharienne, (ii) l’Asie du Sud-Est, (iii) l’Europe de l’Est et l’Asie centrale, et (iv) l’Amérique latine et les Caraïbes.

La base KIbIH de l’OCDE est une importante source de données pour l’analyse grâce à ses indicateurs harmonisés sur le revenu des ménages, la consommation des ménages, la pauvreté, l’emploi, l’éducation et la santé. Ce document ne prend en compte que les pays pour lesquels des informations sur les transferts de fonds sont disponibles dans les enquêtes auprès des ménages et la période précédant la crise du COVID-19. Le Tableau 1 énumère les pays et les enquêtes auprès des ménages de l’échantillon extrait de la base de données KIbIH de l’OCDE pour cette analyse.

**Tableau 1. Échantillon de pays de l’étude**

Liste des pays de la KIbIH et des questionnaires d’enquête qui mentionnent les transferts de fonds

Région	Pays	Année	Données
Afrique	Gambie	2015	Enquête intégrée sur les ménages
	Libérie	2016	Household Income and Expenditure Survey
	Malawi	2016	Enquête intégrée sur les ménages
	Namibie	2015	Namibia Household Income and Expenditure Survey
	Niger	2014	Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et Agriculture
	Afrique du Sud	2014	National Income Dynamics Survey
	Tanzanie	2014	National Panel Survey
	Zambie	2015	Living Conditions Monitoring Survey
Europe de l’Est et Asie centrale	Albanie	2012	Living Standards Measurement Survey
	Arménie	2016	Living Standards Measurement Survey
Asie du Sud-Est	Thaïlande	2017	Socio-Economic Survey
	Viet Nam	2016	Viet Nam Household Living Standards Survey
Amérique latine et les Caraïbes	Costa Rica	2016	Encuesta Nacional de Hogares
	El Salvador	2015	Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples
	Honduras	2014	Encuesta Permanente de Hogares de Propósitos Múltiples
	Mexique	2018	Encuesta Nacional de Ingresos y Gastos de los Hogares
	Pérou	2016	Encuesta Nacional de Hogares sobre Condiciones de Vida y Pobreza

## 2.2. Indicateurs et définitions opérationnelles

Pour les besoins de cette étude, nous avons limité la taille de l'échantillon aux pays et aux ménages pour lesquels des données appropriées étaient disponibles. Les indicateurs suivants ont été définis et créés pour évaluer si les pays considérés étaient aptes à être inclus dans l'échantillon de l'étude.

**Les transferts de fonds**, tels qu'ils sont considérés ici, regroupent les transferts privés en espèces ou en nature effectués au profit des ménages par des membres (du ménage et de la famille) vivant en dehors du ménage, quelle que soit leur provenance. Ce document examine trois types de migration, pour lesquels des données sont disponibles : la migration **domestique** ou interne, la migration **régionale** et la migration **internationale**. La migration domestique désigne le mouvement des membres du ménage à l'intérieur des frontières nationales et peut prendre la forme d'un déplacement des zones rurales vers la capitale du pays ou d'autres centres urbains (rural-urbain), ou d'une zone rurale à une autre (rural-rural), généralement pour des travaux agricoles. La migration régionale désigne l'émigration vers les pays voisins, et ne dépasse généralement pas les frontières géopolitiques régionales<sup>1</sup> ou continentales. La migration internationale englobe l'émigration au-delà des frontières régionales.

**Les ménages vulnérables** sont définis comme des ménages qui sont vulnérables à la pauvreté en raison d'un manque de couverture sociale. **Les ménages en situation de sécurité alimentaire** sont des ménages qui dépensent moins de la moitié des dépenses totales (du ménage) en produits alimentaires, et qui ne sont pas considérés comme pauvres selon la définition nationale de la pauvreté monétaire.

**Le statut de pauvreté** est calculé selon la définition nationale en utilisant la consommation par habitant lorsqu'elle est disponible, et le revenu par habitant dans le cas contraire. Les seuils de pauvreté nationaux ont été compilés pour les pays pour lesquels l'information est publiquement disponible.

Un employé est considéré comme **employé informellement**<sup>2</sup> lorsqu'il a déclaré avoir effectué au moins une heure de travail au cours des sept derniers jours, pour laquelle il n'a droit à aucune prestation en matière d'emploi et de sécurité sociale (c'est-à-dire congés payés, congés maladie payés, pension de retraite ou assurance maladie). Les employeurs et les travailleurs à leur compte sont considérés comme travaillant de manière informelle s'ils n'ont pas déclaré leur activité économique à des fins fiscales et comptables. Les travailleurs familiaux non rémunérés sont toujours considérés comme des travailleurs informels. En outre, les ménages sont classés en fonction du niveau collectif d'informalité de leurs travailleurs. Par exemple, si un ménage compte des travailleurs qui sont tous employés dans l'économie informelle, il est appelé « ménage informel » ; si tous les travailleurs d'un ménage sont employés officiellement, il est appelé « ménage formel » ; si un ménage compte un ou plusieurs travailleurs employés dans l'économie informelle et d'autres membres employés dans l'économie formelle, il est appelé « ménage mixte ».

<sup>1</sup> Les régions sont définies selon les groupes régionaux des Nations Unies.

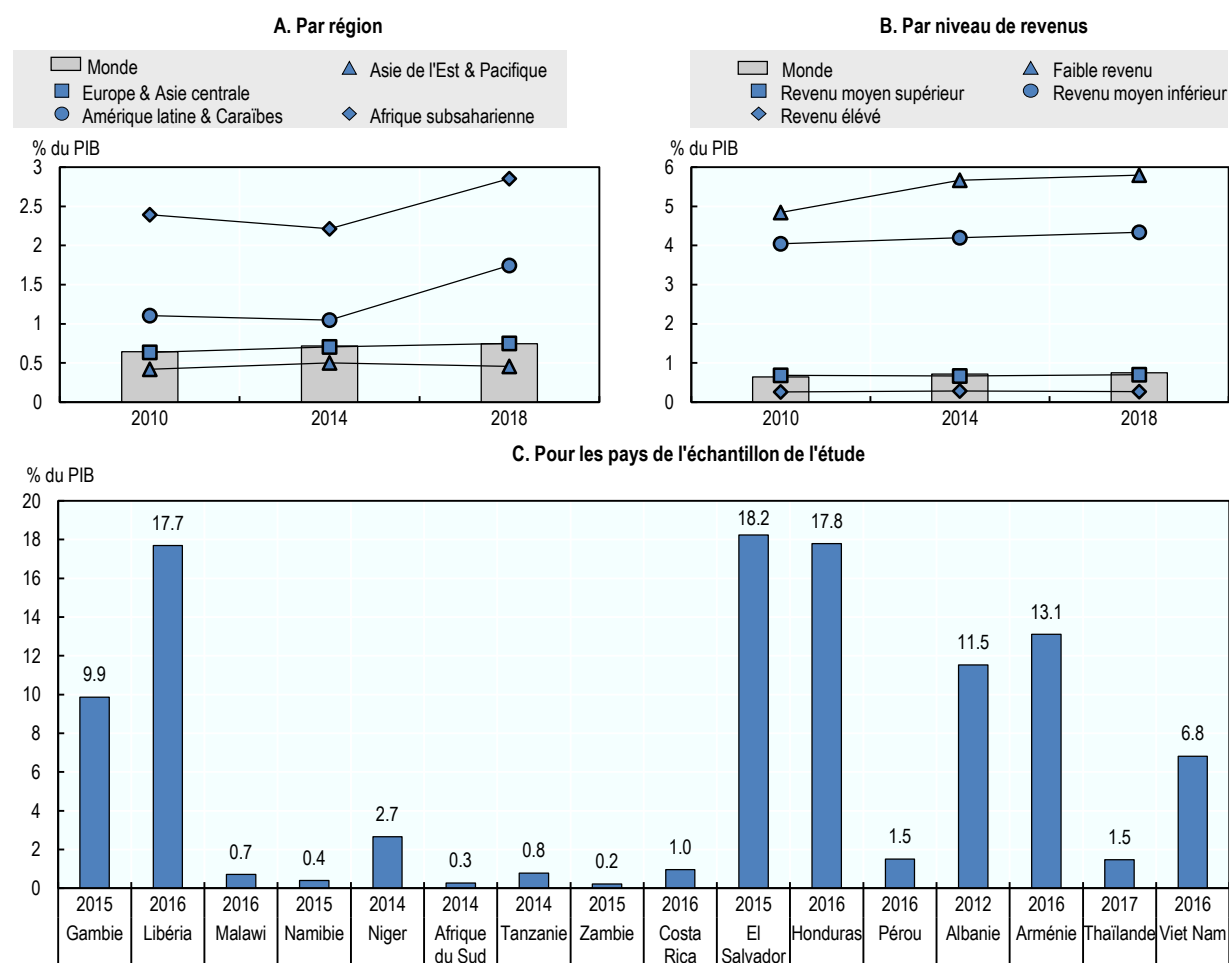
<sup>2</sup> Ce document utilise la définition actuelle de l'OIT de l'emploi informel. Voir l'annexe A pour plus d'informations.

# **3** Le rôle des transferts de fonds dans les pays en développement

## **3.1. Les transferts de fonds sont une source de stimulus positif pour de nombreuses économies en développement**

Les transferts de fonds vers les pays en développement peuvent contribuer à stimuler la croissance économique et l'épargne. Au fil du temps, les transferts de fonds sont devenus une source importante de financement du développement, permettant d'accroître la consommation et l'épargne de ménages qui, sinon, seraient menacés de pauvreté, voire appauvris. Entre 2010 et 2018, une période après la crise financière mondiale et avant la crise du COVID-19, les flux de transferts de fonds ont été plus importants pour les pays à faible revenu. Alors qu'en moyenne, les transferts de fonds ont augmenté au niveau mondial de 0.64 % en 2010 à 0.74 % du PIB en 2018, ils représentaient entre 2 % et 3 % du PIB régional en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Afrique subsaharienne (Graphique 1).

## Graphique 1. Les transferts de fonds représentent un pourcentage de plus en plus important du PIB



Source : Banque mondiale (2020<sup>[11]</sup>), Indicateurs du développement mondial, consulté le 11 février 2020.

### 3.2. La migration et les transferts de fonds peuvent réduire la vulnérabilité des ménages, mais sont principalement accessibles aux ménages non pauvres

La migration et les transferts de fonds jouent depuis longtemps un rôle dans les stratégies de gestion des risques des ménages vulnérables. Les transferts de fonds des travailleurs migrants permettent aux ménages de diversifier leurs sources de revenus en cas de chocs macroéconomiques internes et externes (Todaro, 1969<sup>[12]</sup> ; Harris et Todaro, 1970<sup>[13]</sup> ; Balli et Rana, 2015<sup>[14]</sup> ; OCDE, 2017<sup>[2]</sup>). En l'absence de systèmes de protection sociale solides, les transferts de fonds jouent un rôle important dans le lissage de la consommation, en particulier pendant les périodes de chômage et de sous-emploi (Yang et Choi, 2007<sup>[15]</sup> ; Jimenez-Soto et Brown, 2012<sup>[16]</sup> ; Brown, Connell et Jimenez-Soto, 2014<sup>[17]</sup> ; Beuermann, Ruprah et Sierra, 2014<sup>[18]</sup>). En outre, dans les États fragiles et touchés par des conflits, les transferts de fonds peuvent atténuer les effets économiques négatifs de l'instabilité politique (Kapur, 2004<sup>[19]</sup>).

Il a été constaté que les transferts de fonds ont des effets agrégés positifs sur le développement, réduisant la vulnérabilité aux niveaux micro et macro. Des études préalables ont estimé que les transferts de fonds

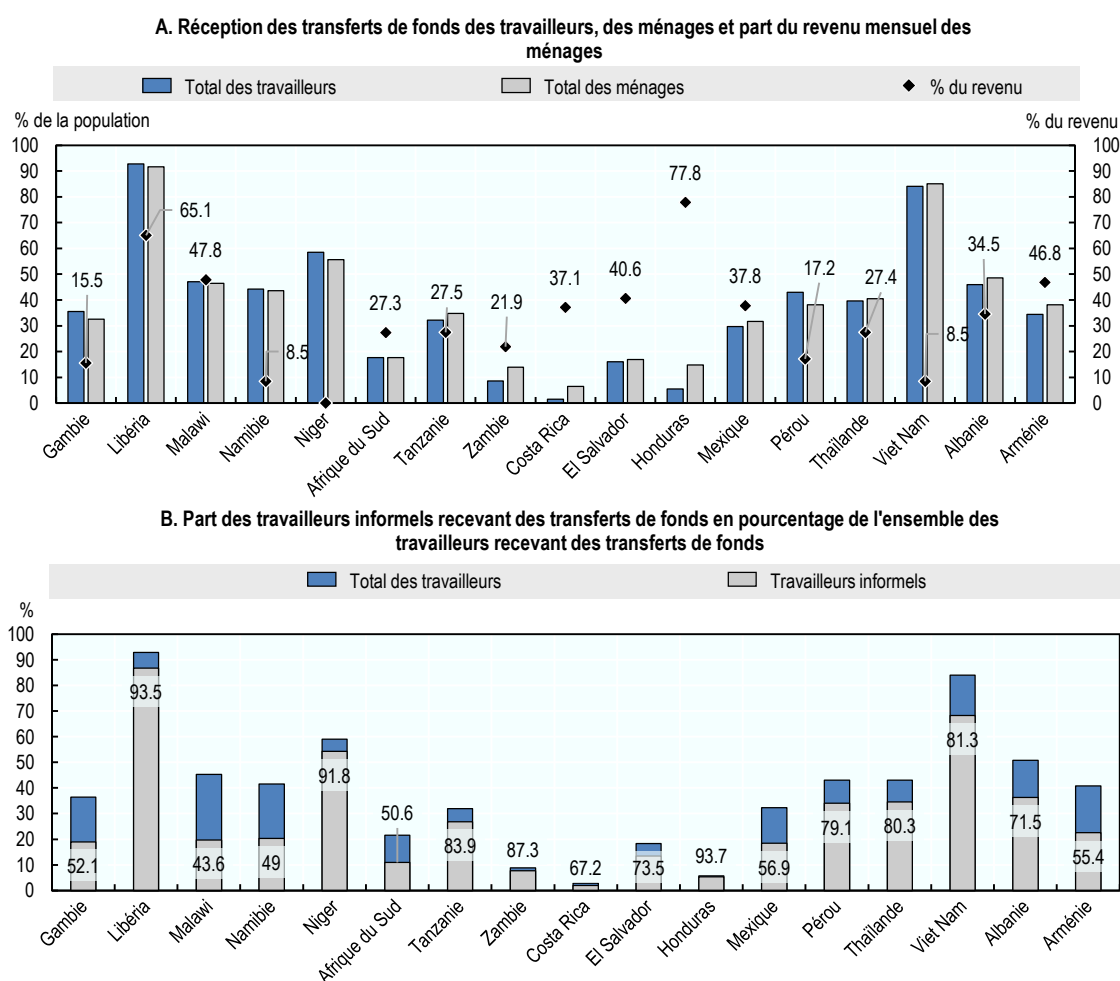
sont efficaces pour minimiser les grandes fluctuations du revenu des ménages de 5% en moyenne (Balli et Rana, 2015<sup>[14]</sup>). On a également constaté que la migration et les transferts de fonds réduisaient la pauvreté monétaire dans les pays en développement : par exemple, Adams and Page (2005<sup>[20]</sup>) ont estimé qu'une augmentation de 10 % de la part de la migration internationale entraînait une diminution de 2.1 % de l'extrême pauvreté dans 71 pays en développement (1 USD international par jour).

Les travailleurs émigrés des pays en développement sont toutefois plus susceptibles de provenir de ménages de classe moyenne ou supérieure que de ménages pauvres pour lesquels les coûts économiques et sociaux associés à la migration sont élevés et rendent ses avantages hors de portée (Murrugarra, Larrison et Sasin, 2010<sup>[21]</sup> ; Waddington et Sabates-Wheeler, 2003<sup>[22]</sup>). Les coûts économiques, qui peuvent inclure les frais de passeport, le prix du voyage, etc. et les ressources sociales, telles que l'acquisition de la langue ou la présence de réseaux sociaux étendus, sont souvent plus abordables pour les personnes appartenant à des familles non démunies. Si les effets des transferts de fonds sur les pauvres sont mitigés, les ménages pauvres ont théoriquement droit à d'autres formes de protection sociale (principalement l'aide sociale sous condition de ressources, sous forme de transferts en espèces et en nature, des subventions, etc.).

### **3.3. Les transferts de fonds sont en grande partie envoyés aux travailleurs et aux ménages qui dépendent principalement de l'économie informelle**

Dans les pays en développement, une forte proportion de travailleurs de l'économie informelle reçoit des transferts de fonds de la part de membres de leur famille qui ont émigré, que ce soit au niveau national, régional ou international. Alors que près d'un tiers de l'ensemble des travailleurs de cet échantillon (37.4 %) ont reçu des transferts de fonds au cours des 12 derniers mois, 71.2 % de ces travailleurs sont employés dans l'économie informelle, où, par définition, ils n'ont pas accès aux prestations et aux programmes de protection standard des travailleurs, tels que les congés de maladie payés, les pensions de retraite, l'assurance maladie ou les régimes d'indemnisation des accidents du travail (Graphique 2, panels A et B). Pour ces travailleurs, les transferts de fonds se substituent aux régimes traditionnels de réduction des risques, c'est-à-dire qu'ils constituent un filet de sécurité sociale informel.

## Graphique 2. Les transferts de fonds jouent un rôle important dans la vie de nombreux ménages dans les pays en développement, en particulier pour les travailleurs informels



Note : Les pourcentages dans le panel A se réfèrent aux transferts de fonds exprimés comme part du revenu total du ménage. Les pourcentages dans le panel B désignent la part des travailleurs informels parmi l'ensemble des travailleurs qui ont reçu des transferts de fonds au cours de la dernière année. Certaines données étaient indisponibles pour le Niger.

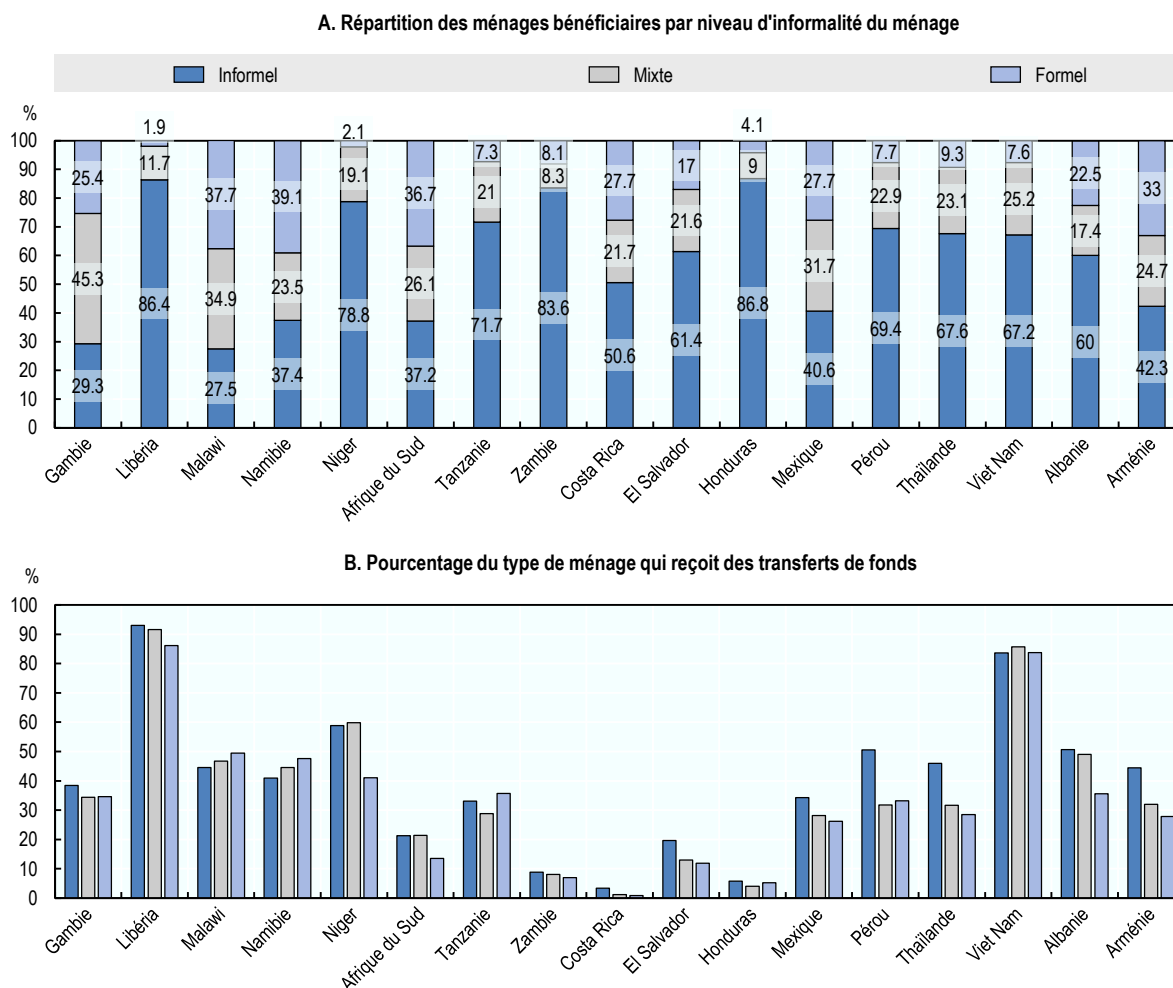
Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIIbIH).

L'importance des transferts de fonds est plus grande pour les ménages qui comptent exclusivement des travailleurs employés dans l'économie informelle. Les travailleurs de l'économie informelle sont plus exposés à la pauvreté, présentent des risques professionnels plus élevés et sont moins satisfaits de leur emploi, entre autres indicateurs du travail décent (OCDE/OIT, 2019<sup>[24]</sup>). Lorsque des ménages entiers sont composés de travailleurs qui sont fortement exposés à ces risques sans bénéficier de régimes de sécurité sociale, la vulnérabilité de ces travailleurs et des personnes à leur charge est plus élevée que celle des personnes vivant dans des ménages où les travailleurs et les personnes à leur charge sont couverts par des protections sociales formelles.

Les ménages informels, en particulier, sont plus susceptibles que les ménages formels ou mixtes de recevoir des transferts de fonds : 58.7 % de tous les ménages qui reçoivent des transferts de fonds sont des ménages informels, contre 22.8 % des ménages mixtes et 18.5 % des ménages formels (Graphique 3, panel A). Bien que cela soit principalement dû à la présence d'une large majorité de travailleurs informels dans l'échantillon, les ménages informels ont toujours une probabilité plus élevée de recevoir des transferts de fonds que leurs homologues mixtes ou formels : 39.8 % de tous les ménages informels reçoivent des

transferts de fonds, contre 36.0 % de tous les ménages mixtes et 33.4 % de tous les ménages formels (Graphique 3, panel B).

### Graphique 3. Les ménages informels constituent la majeure partie des ménages recevant des transferts de fonds



Note : Les pourcentages dans le panel A se réfèrent aux transferts de fonds exprimés comme part du revenu total du ménage. Les pourcentages dans le panel B désignent la part des travailleurs informels parmi l'ensemble des travailleurs qui ont reçu des transferts de fonds au cours de la dernière année. Certaines données étaient indisponibles pour le Niger.

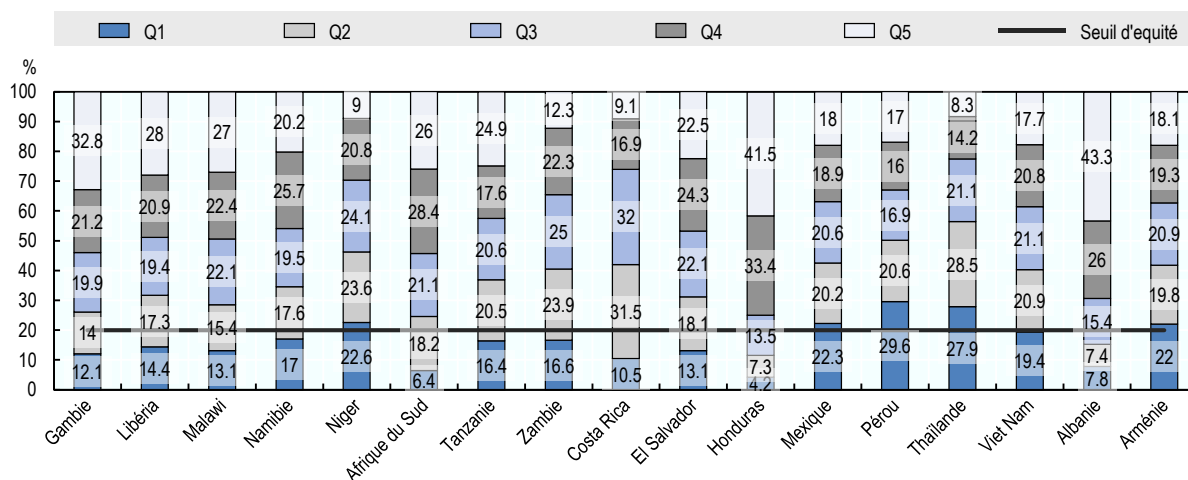
Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIIbIH).

Les travailleurs informels plus riches sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds que les travailleurs informels plus pauvres. En moyenne, 16.2 % des travailleurs informels ayant reçu des transferts de fonds appartiennent au quintile 1, contre 20.9 % au quintile 3 et 22.1 % au quintile 5 (Graphique 4). Le graphique 4 montre la distribution des transferts de fonds aux travailleurs informels par quintile, et constate trois tendances dans la probabilité de recevoir des transferts de fonds par quintile : la plus courante est une forte concentration des ménages bénéficiaires entre les quintiles 2, 3 et 4.



## Graphique 4. Les transferts de fonds à destination des travailleurs informels sont perçus principalement par des travailleurs plus riches que leurs homologues les plus pauvres

Distribution des transferts de fonds aux travailleurs informels par quintile



Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIIbIH).

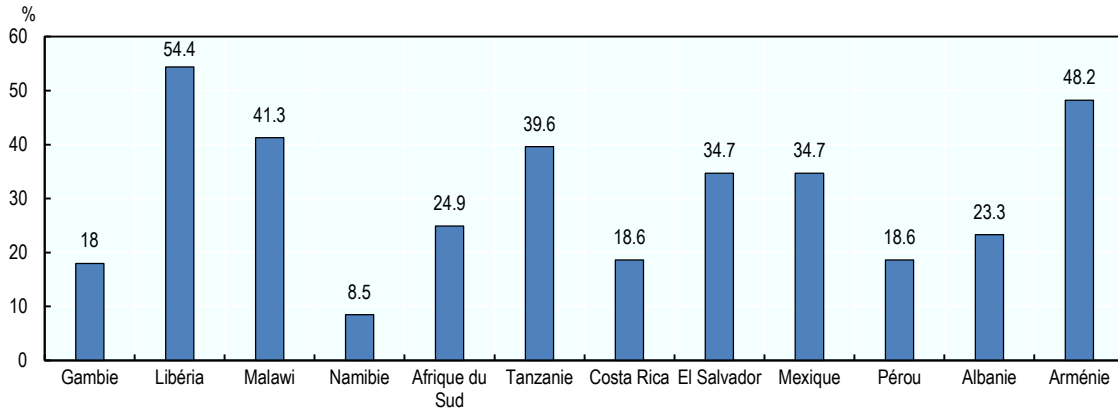
### 3.4. Les revenus des transferts de fonds constituent une part importante de la consommation et du revenu des ménages

Dans les dernières années disponibles, les transferts de fonds ont constitué une part importante de la consommation et du revenu des ménages. En moyenne, le transfert de fond mensuel moyen reçu représentait 30.4 % du revenu mensuel total des ménages (Graphique 5). Lors de la crise actuelle du COVID-19, on estime que le montant global des transferts de fonds a chuté de 20 %<sup>3</sup>, ce qui a des répercussions sur le pouvoir d'achat des ménages et sur leur niveau de vulnérabilité (Sayeh et Chami, 2020<sup>[25]</sup>).

<sup>3</sup> Ce chiffre a été estimé par le FMI en juin 2020 (Sayeh et Chami, 2020<sup>[25]</sup>).

### Graphique 5. Les transferts de fonds, en proportion des revenus des ménages, varient de manière importante entre les pays

Valeur mensuelle des transferts de fonds exprimés en pourcentage des revenus totaux du ménage



Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIbIH).

# **4** Le rôle des transferts de fonds dans l'extension de l'assurance sociale : Le cas des travailleurs informels de la classe moyenne

## **4.1. Tous les travailleurs informels ne sont pas exposés au même niveau de risque : Les travailleurs informels de la classe moyenne ne sont pas pauvres mais vulnérables à la pauvreté**

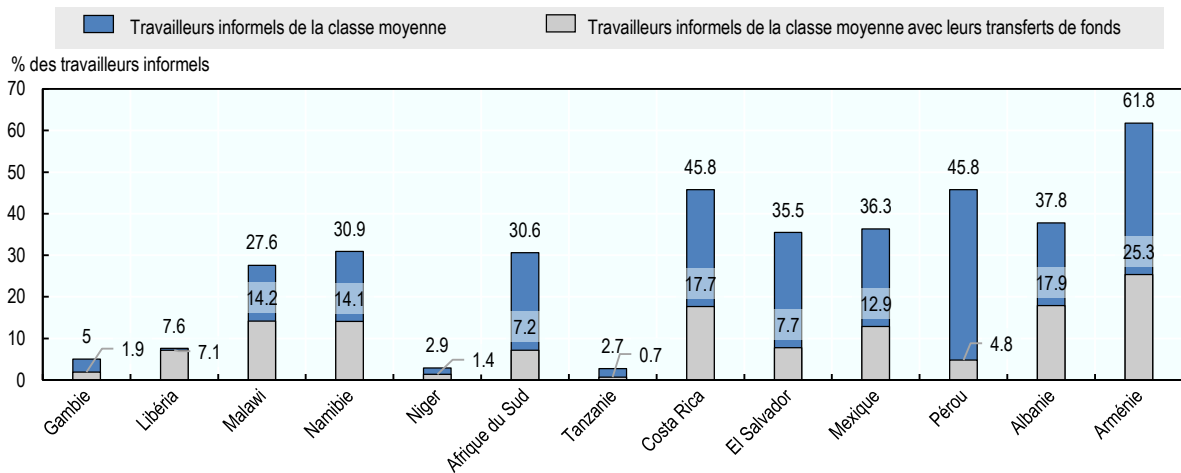
Les travailleurs informels sont les plus vulnérables aux chocs, étant donné la précarité de leur accès à la protection sociale. En comparaison, les travailleurs formels sont couverts par des régimes de protection sociale nationaux et privés grâce à leur emploi. On peut considérer que les travailleurs informels de la classe moyenne (Q2:4, variable selon les pays) sont confrontés à des risques différents de ceux de leurs homologues aux deux extrémités de la courbe de distribution (les plus pauvres et les plus riches), étant donné que les travailleurs informels les plus pauvres peuvent généralement bénéficier de programmes d'assistance sociale et que les travailleurs informels les plus riches sont généralement en mesure d'épargner leurs revenus ou d'investir dans d'autres programmes de gestion des risques.

Les travailleurs informels de la classe moyenne appartiennent à des ménages où la part de la consommation alimentaire mensuelle dans la consommation totale du ménage est égale ou inférieure à 50 %. En outre, les membres du ménage ne sont pas classés comme pauvres selon la définition nationale de la pauvreté, et ne consomment/dépensent pas plus de deux fois le seuil de pauvreté national. Il s'agit d'une mesure de la capacité d'un ménage à consommer des biens et services non essentiels sans mettre en péril son bien-être.

Les travailleurs informels de la classe moyenne représentent 28.5 % de l'ensemble des travailleurs informels, et 42.2 % de ces travailleurs informels de la classe moyenne reçoivent un montant important de transferts de fonds (Graphique 6).

## Graphique 6. Une proportion significative des travailleurs informels de la classe moyenne reçoit des transferts de fonds

Pourcentage de travailleurs informels au sein de la classe moyenne, dont ceux recevant des transferts de fonds

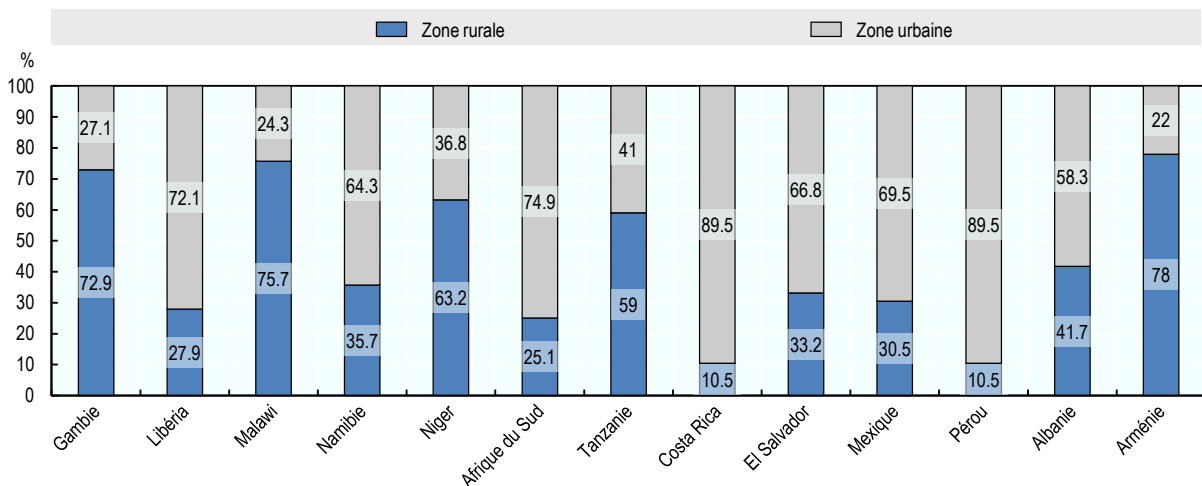


Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KlIBIH).

Les travailleurs informels de la classe moyenne sont plus susceptibles d'habiter les centres urbains que les zones rurales. Environ 56.6 % des travailleurs informels de la classe moyenne vivent en zone urbaine, dont 45.1 % déclarent recevoir des transferts de fonds (Graphique 7). Sur les 43.7 % des travailleurs informels de la classe moyenne vivant en zone rurale, 43.2 % déclarent recevoir des transferts de fonds.

## Graphique 7. Les travailleurs informels de la classe moyenne sont plus susceptibles de résider en zone urbaine qu'en zone rurale

Distribution des travailleurs informels de la classe moyenne par pays



Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KlIBIH).

Le niveau d'éducation des travailleurs informels de la classe moyenne diffère selon les régions. Les travailleurs informels de la classe moyenne d'Europe de l'Est et d'Asie atteignent généralement le niveau de l'enseignement secondaire, 82.1 % d'entre eux déclarant avoir suivi au moins un cursus secondaire,

28.2 % un cursus primaire et 0.9 % un cursus supérieur (Graphique 8, panel A). En Amérique latine et dans les Caraïbes, les travailleurs informels de classe moyenne sont également susceptibles d'avoir reçu une éducation, principalement au niveau primaire (42.1 %) (Graphique 8, panel A). Les travailleurs informels de classe moyenne des pays africains de l'échantillon sont presque tout aussi susceptibles de n'avoir reçu aucune éducation formelle (environ 29.2 %) que d'avoir obtenu un diplôme du secondaire (34.1 %) (Graphique 8, panel A).

Dans l'ensemble de l'échantillon mondial, 38.8 % des travailleurs informels de la classe moyenne ont un niveau d'éducation secondaire, suivis par 30.8 % de niveau primaire, 20.3 % sans éducation et 10.1 % avec une éducation supérieure (Graphique 8, panel B). Parmi ces travailleurs, ceux qui n'ont reçu aucune éducation sont les plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds, avec 44.8 % des travailleurs informels de la classe moyenne n'ayant reçu aucune éducation qui déclarent recevoir des transferts de fonds, suivis par 41.6 % des travailleurs informels de la classe moyenne ayant reçu une éducation secondaire, puis 41.4 % ayant reçu une éducation primaire, et enfin 39.0 % des travailleurs de la classe moyenne ayant reçu une éducation supérieure.

### Graphique 8. Le niveau d'études parmi les travailleurs informels de la classe moyenne varie suivant les régions



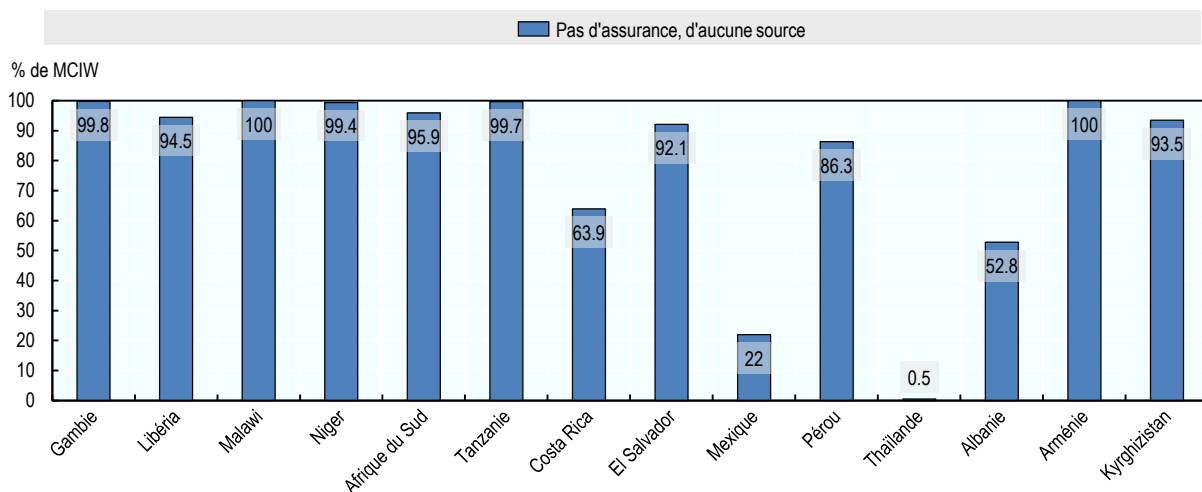
Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIIbIH).

Les travailleurs informels de la classe moyenne sont également plus susceptibles de ne pas bénéficier d'une protection sociale universelle, par exemple d'une couverture santé. La majorité des travailleurs

informels de la classe moyenne ne bénéficient actuellement d'aucune assurance maladie ni d'aucun régime de soins de santé (ni basé sur l'emploi ni universel). 78.6 % des travailleurs informels de la classe moyenne ne sont pas couverts par une assurance maladie liée à l'emploi et ne bénéficient pas non plus d'un régime de soins de santé subventionné par le gouvernement (Graphique 9). Les données suggèrent que les revenus des transferts de fonds peuvent agir comme une assurance informelle lors de chocs sanitaires négatifs (Beuermann, Ruprah et Sierra, 2014<sup>[18]</sup>), permettant aux patients bénéficiaires de se soigner et de financer les soins dont ils ont besoin, ce qui peut être un enjeu crucial pour la part écrasante des travailleurs informels de la classe moyenne qui ne bénéficient actuellement d'aucune aide pour les frais de santé par le biais d'une assurance ou d'une subvention.

### Graphique 9. La plupart des travailleurs informels de la classe moyenne ne sont pas couverts par une assurance santé

Pourcentage de travailleurs informels ne recevant aucune aide pour couvrir leurs dépenses de santé, par pays



Note : MCIW = travailleurs informels de la classe moyenne. « Assurance santé » se réfère à la fois aux mutuelles santé fournies par les employeurs et aux subventions publiques et/ou soins subventionnés publiquement. La disponibilité de l'information sur les assurances santé ou les soins subventionnés varie d'un pays à l'autre.

Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KlIbIH).

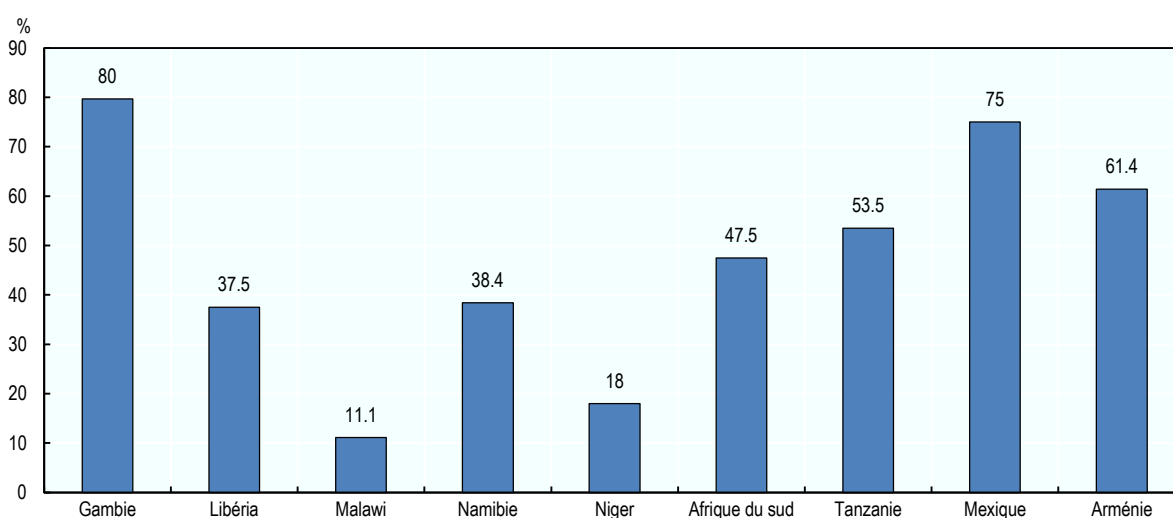
#### 4.2. Les travailleurs informels de la classe moyenne pourraient utiliser une partie de leurs ressources perçues sous formes de transferts de fonds pour financer leur participation à des systèmes de protection sociale formels, si ceux-ci étaient disponibles et attractifs pour eux

Les travailleurs informels de la classe moyenne pourraient couvrir leurs besoins de base et au-delà, grâce aux transferts de fonds qu'ils reçoivent. Des données préexistantes démontrent que les transferts de fonds jouent un rôle de protection sociale informelle qui peut favoriser l'inscription à des systèmes formels de cotisation (Beuermann, Ruprah et Sierra, 2014<sup>[18]</sup> ; Geng et al., 2018<sup>[9]</sup> ; Cuadros-Meñaca, 2020<sup>[10]</sup>). En moyenne, le montant des transferts de fonds reçus mensuellement par les ménages de la classe moyenne composés de travailleurs informels correspond à 58.9 % du seuil de pauvreté national par ménage

(Graphique 10)<sup>4</sup>. Par conséquent, les travailleurs informels de la classe moyenne recevant des transferts de fonds peuvent donc apparaître comme un groupe susceptible d'avoir une demande solvable de protection sociale. Ceci suggère que, si des systèmes de protection sociale attractifs étaient disponibles pour les travailleurs de l'économie informelle, un certain nombre de travailleurs informels de la classe moyenne pourraient potentiellement rediriger une partie de leurs ressources pour souscrire à des régimes contributifs formels, tout en conservant simultanément suffisamment de revenus pour subvenir à leurs besoins.

### Graphique 10. Les transferts de fonds constituent une part importante des dépenses non essentielles pour les travailleurs informels de la classe moyenne

Transferts de fonds mensuels exprimés en pourcentage du seuil de pauvreté national pour les ménages de la classe moyenne, travailleurs informels inclus



Source : Calculs des auteurs basés sur l'OCDE (2021<sup>[23]</sup>), les Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIIbIH).

Les nouvelles tendances montrent que rendre les régimes d'assurance sociale formels disponibles et attractifs pour les travailleurs de l'économie informelle est un processus complexe mais possible (OCDE/OIT, 2019<sup>[24]</sup>). Dans plusieurs pays, un large éventail de dispositifs a été utilisé pour encourager la formalisation et assouplir les critères d'éligibilité aux assurances sociales contributives telles que la santé, les retraites ou le chômage. Il s'agit notamment de réductions des cotisations patronales pour les petites entreprises, de régimes spéciaux simplifiés pour certaines catégories de travailleurs, de déductions fiscales pour encourager le paiement des cotisations, d'allègements fiscaux pour les entreprises qui formalisent leur activité, de régimes fiscaux simplifiés combinant des volets retraite et impôt, de procédures visant à simplifier l'enregistrement des travailleurs et des employeurs, et du développement de régimes volontaires gérés par le secteur public ou privé.

Une étape cruciale dans l'extension de l'assurance sociale contributive à l'économie informelle a été : l'octroi de droits sociaux et du travail aux travailleurs domestiques via une combinaison de mesures contraignantes et de simplifications, comme cela a été fait en Argentine, au Brésil, en Équateur, en Uruguay et en Afrique du Sud ; l'inclusion des travailleurs indépendants dans les régimes de sécurité sociale par le biais d'un enregistrement simplifié et de régimes fiscaux uniques, comme en Argentine et

<sup>4</sup> Étant donné que le seuil national de pauvreté est souvent exprimé par individu, nos calculs tiennent compte des éventuelles variations dans l'expression de cet indicateur (par individu/par ménage).

en Uruguay ; et le développement de plans volontaires adaptés aux besoins des travailleurs informels et gérés par le secteur public ou privé, comme au Ghana et au Kenya. Un autre développement prometteur au Ghana, au Rwanda et aux Philippines a été la mise en place d'une assurance maladie nationale en vue de fournir un accès universel à la santé grâce à des paiements de cotisations plus souples.

L'importance d'identifier des solutions de financement innovantes pour étendre l'assurance sociale à l'économie informelle a notamment été soulignée par l'impact de la crise du COVID-19. Alors que les gouvernements ont étendu leurs programmes d'assistance sociale pour fournir des fonds d'urgence répondant aux besoins imminents des personnes touchées par la crise, le coût du financement de ces programmes d'aide d'urgence n'est ni viable à long terme, ni réalisable pour de nombreux pays en développement dont la marge de manœuvre fiscale est déjà extrêmement réduite (Hausmann et al., 2020<sup>[26]</sup> ; Hevia et Neumeyer, 2020<sup>[27]</sup>). Du point de vue des dépenses publiques, l'assurance sociale présente a priori un avantage par rapport aux mesures financées par les impôts, dans la mesure où elle est généralement financée par des fonds provenant des cotisations des employés et des employeurs. Dans la pratique, cependant, l'extension des régimes contributifs a souvent reposé sur les recettes fiscales en raison de la difficulté à collecter des cotisations adéquates (OCDE/OIT, 2019<sup>[24]</sup>). Cela souligne la nécessité de garantir des contributions plus importantes des employeurs dans la responsabilité globale de financement, en particulier dans l'industrie de la sous-traitance et l'économie de plateformes. Cela démontre également l'importance de cibler les travailleurs informels de la classe moyenne dont les transferts de fonds pourraient être redirigés vers des régimes contributifs.

Rendre les régimes d'assurance sociale formels disponibles et attractifs pour les travailleurs de l'économie informelle de la classe moyenne qui reçoivent des transferts de fonds peut également nécessiter un engagement plus important auprès des communautés de migrants. Les transferts de fonds constituent une part importante du revenu des travailleurs informels de la classe moyenne et les migrants qui envoient des fonds pour aider leurs proches sont ceux qui pourraient être les premiers intéressés par la manière dont leur soutien financier pourrait devenir plus efficace et par l'adaptation des régimes d'assurance sociale formelle aux besoins de leur ménage. En fin de compte, et en fonction de leur perception de l'adéquation des régimes d'assurance sociale formels, ils pourraient également être disposés à allouer une partie de leurs transferts de fonds directement aux fonds d'assurance sociale formels pour y inscrire les membres de leur ménage.

### 4.3. Conclusion

Ce papier a examiné le potentiel des transferts de fonds comme source de financement innovante pour étendre l'assurance sociale aux travailleurs de la classe moyenne dans l'économie informelle. Il s'appuie sur la base de données des Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIIBIH) de l'OCDE, qui est une compilation et une harmonisation des indicateurs sur l'informalité, le bien-être économique et la protection sociale dérivés des données des enquêtes sur les ménages.

Les résultats montrent qu'un nombre considérable de travailleurs de l'économie informelle de la classe moyenne ont reçu des transferts de fonds pendant la période qui a suivi la crise financière mondiale et celle qui a précédé la crise du COVID-19, pour laquelle des données sont disponibles. Cela suggère que les transferts de fonds peuvent jouer un rôle dans la minimisation des risques potentiels liés à l'informalité pour les travailleurs informels de la classe moyenne qui peuvent ne pas être éligibles à l'aide sociale. Les résultats indiquent également que les transferts de fonds sont une source importante de revenus pour les travailleurs informels de la classe moyenne et pourraient leur permettre de cotiser à des régimes contributifs. Enfin, ils suggèrent que si les régimes d'assurance sociale fondés sur l'informalité étaient plus largement disponibles et plus attractifs pour les travailleurs de l'économie informelle de la classe moyenne, la possibilité de consacrer leurs transferts de fonds aux fonds de sécurité sociale pour financer l'extension de la protection sociale à l'économie informelle pourrait être particulièrement importante.



En conclusion, ce document indique que le développement de régimes d'assurance sociale fondés sur l'informalité et ciblant les travailleurs informels de la classe moyenne qui reçoivent des transferts de fonds pourrait permettre d'étendre la couverture de la protection sociale aux travailleurs informels, les transferts de fonds constituant une source de financement. À cette fin, il pourrait être opportun d'encourager un dialogue entre les associations de l'économie informelle, les diasporas et les communautés de migrants, et les organismes de sécurité sociale. Étant donné que les travailleurs informels de la classe moyenne qui reçoivent des transferts de fonds sont susceptibles de présenter une demande solvable d'assurance sociale formelle, un tel dialogue pourrait aider à mieux identifier les besoins d'assurance sociale des travailleurs de l'économie informelle qui n'ont pas droit à l'assistance sociale et les conditions dans lesquelles ils seraient prêts à rediriger une partie de leurs transferts de fonds pour s'inscrire à des régimes contributifs.

# Références

- Abel, G. et S. Gietel-Basten (2020), « Les flux internationaux de transferts de fonds et les conséquences économiques et sociales de COVID-19 », *Environnement et aménagement : Économie et espace*, vol. 52/8, pp. 1480-1482, <http://dx.doi.org/10.1177/0308518X20931111>. [4]
- Adams, R. et J. Page (2005), « Les migrations internationales et les transferts de fonds réduisent-ils la pauvreté dans les pays en développement ? », *Développement mondial*, vol. 33/10, pp. 1645-1669, <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2005.05.004>. [20]
- Balli, F. et F. Rana (2015), « Déterminants du partage des risques par le biais des transferts de fonds », *Journal of Banking and Finance*, vol. 55, pp. 107-116, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jbankfin.2015.02.003>. [14]
- Banque mondiale (2020), *Indicateurs du développement mondial (WDI)*, Banque mondiale, DC, <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators> (consulté le 6 décembre 2018). [11]
- Beuermann, D., I. Ruprah et R. Sierra (2016), « Les transferts de fonds permettent-ils de lisser la consommation en cas de chocs sanitaires ? Données de la Jamaïque », *Le journal des zones en développement*, vol. 50/3, pp. 1-19, <http://dx.doi.org/10.1353/jda.2016.0098>. [8]
- Beuermann, D., I. Ruprah et R. Sierra (2014), *Les transferts de fonds comme filet de sécurité en Jamaïque*, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC, <https://publications.iadb.org/en/publication/12137/remittances-safety-net-jamaica> (consulté le 11 mars 2020). [18]
- Bisong, A., P. Ahairwe et E. Njoroge (2020), *L'impact de COVID-19 sur les transferts de fonds pour le développement en Afrique*, <http://www.ecdpm.org/dp269> (consulté le 9 décembre 2020). [5]
- Brown, R., J. Connell et E. Jimenez-Soto (2014), « Transferts de fonds des migrants, pauvreté et protection sociale dans le Pacifique Sud : Fidji et Tonga », *Population, espace et lieux*, vol. 20/5, pp. 434-454, <http://dx.doi.org/10.1002/psp.1765>. [17]
- Cuadros-Meñaca, A. (2020), « Transferts de fonds, assurance maladie et cotisations de retraite : Données de la Colombie », *Développement Mondial*, vol. 127, Article 104766, <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2019.104766>. [10]
- FAO (2020), *Impact de COVID-19 sur les travailleurs informels*, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, <http://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1270457/> (consulté le 9 décembre 2020). [6]

- Frankel, J. (2010), « Les envois de fonds bilatéraux sont-ils anticycliques ? », *Revue des économies ouvertes*, vol. 22/1, pp. 1-16, <http://dx.doi.org/10.1007/s11079-010-9184-y>. [1]
- Geng, X. et al. (2018), « L'assurance maladie, un ami dans le besoin ? Impacts de l'assurance formelle et éviction de l'assurance informelle », *Développement mondial*, vol. 111, pp. 196-210, <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.07.004>. [9]
- Harris, J. et M. Todaro (1970), « Migration, chômage et développement : Une analyse bi-sectorielle », *American Economic Review*, vol. 60/1, pp. 126-142, <http://dx.doi.org/10.2307/1807860>. [13]
- Hausmann, R. et al. (2020), *De terribles compromis dans une pandémie : Confinements, transferts, espace fiscal et conformité*, <https://projects.iq.harvard.edu/covidpt/global-policy-tracker>, (consulté le 10 décembre 2020). [26]
- Hevia, C. et A. Neumeyer (2020), « Un cadre conceptuel pour l'analyse de l'impact économique de COVID-19 et ses implications politiques », *Série de documents politiques COVID-19, PNUD Amérique latine et Caraïbes*, vol. 1/1. [27]
- Jimenez-Soto, E. et R. Brown (2012), « Évaluation de l'impact des transferts de fonds des migrants sur la pauvreté à l'aide de l'appariement par score de propension : le cas de Tonga », *Dossier économique*, vol. 88/282, pp. 425-439, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1475-4932.2012.00824.x>. [16]
- Kapur, D. (2004), *Remittances: The New Development Mantra?*, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, Genève. [19]
- Murrugarra, E., J. Larrison et M. Sasin (2010), *Migration et pauvreté : vers de meilleures opportunités pour les pauvres*, <http://documents.worldbank.org/curated/en/759851468162836405/Migration-and-poverty-toward-better-opportunities-for-the-poor> (consulté le 3 mars 2020). [21]
- OCDE (2021), *Indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KIIBIH)*, <http://oe.cd/kiibih-database>. [23]
- OCDE (2017), *Interrelations entre politiques publiques, migration et développement*, Editions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264265615-en>. [2]
- OCDE (2016), *Perspectives du développement mondial 2017 : Les migrations internationales dans un monde en mutation*, Editions OCDE, Paris, [https://dx.doi.org/10.1787/persp\\_glob\\_dev-2017-en](https://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2017-en). [3]
- OCDE/OIT (2019), *S'attaquer à la vulnérabilité dans l'économie informelle*, Editions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/939b7bcd-en>. [24]
- OIT (2020), *COVID-19 La crise et l'économie informelle : Réponses immédiates et défis politiques*, Organisation internationale du travail, Genève, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_protect/@protrav/@travail/documents/briefing-note/wcms\\_743623.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_protect/@protrav/@travail/documents/briefing-note/wcms_743623.pdf) (consulté le 9 décembre 2020). [7]
- Sayeh, A. et R. Chami (2020), « Lignes de vie en danger », *Finance et développement*, vol. 57/2, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2020/06/COVID19-pandemic-impact-on-remittance-flows-sayeh.htm>. [25]

- Todoaro, M. (1969), « Un modèle de migration de la main-d'œuvre et de chômage urbain dans les pays moins développés », *L'American Economic Review*, vol. 59/1, pp. 138-148, <http://dx.doi.org/10.2307/1811100>. [12]
- Waddington, H. et R. Sabates-Wheeler (2003), *Comment la pauvreté affecte-t-elle les choix migratoires ? Une revue de la littérature publiée par le Centre de recherche pour le développement sur la migration, la mondialisation et la pauvreté*, <http://www.migrationdrc.org> (consulté le 3 mars 2020). [22]
- Yang, D. et H. Choi (2007), « Les transferts de fonds sont-ils une assurance ? Preuve des chocs pluviométriques aux Philippines », *La revue économique de la Banque mondiale*, vol. 21/2 (May 2007), pp. 219-248, <http://documents.worldbank.org/curated/en/687861468094149965/Are-remittances-insurance-Evidence-from-rainfall-shocks-in-the-Philippines> (consulté le 11 mai 2018). [15]

## Annexe A. Définition statistique de l’informalité

Ce document utilise la définition actuelle de l'emploi informel de l'OIT et de la CIST. Les normes internationales font la distinction entre l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel. L'emploi dans le secteur informel est un concept basé sur l'entreprise et il est défini en termes de caractéristiques du lieu de travail du travailleur. En revanche, l'emploi informel est un concept basé sur l'emploi et il est défini en termes de relation d'emploi et de protections associées à l'emploi du travailleur.

### Emploi dans le secteur informel

Selon les normes internationales adoptées par la 15e CIST, le secteur informel est constitué d'unités engagées dans la production de biens ou de services avec pour objectif principal de générer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Le secteur informel est un sous-ensemble d'entreprises non enregistrées qui ne sont pas constituées en entités juridiques distinctes indépendamment de leurs propriétaires. Elles appartiennent à des membres individuels du ménage ou à plusieurs membres du même ménage ou de ménages différents. Généralement, elles opèrent à un faible niveau d'organisation, à petite échelle et avec peu ou pas de division entre le travail et le capital comme facteurs de production.

Pour faciliter la comparaison internationale, notamment dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), et surmonter les limites antérieures liées à l'utilisation de différentes mesures par les pays, l'OIT a récemment appliqué un ensemble de critères similaires, lors du traitement des micro-données, pour caractériser l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel comme emploi principal d'une personne.

La traduction de la définition internationale des critères informels a été transposée en un ensemble de critères communs appliqués aux micro-données provenant d'enquêtes nationales sur les forces de travail ou d'enquêtes similaires auprès des ménages.

**Tableau A.1. Critères opérationnels pour définir le secteur informel et l'emploi dans le secteur informel (dans les unités économiques du secteur informel)**

1. Secteur institutionnel	Le « secteur institutionnel » [gouvernement, entreprises publiques, organisations non gouvernementales (ONG) ; secteur privé ; ménages] a pour but de séparer les personnes travaillant dans le gouvernement, les entreprises publiques et privées, les organisations non gouvernementales et internationales, et les autres institutions clairement reconnues comme appartenant au secteur formel. Il sert également à identifier les personnes travaillant dans des ménages privés produisant entièrement pour leur propre usage final.
2. Destination finale de la production	Le deuxième critère obligatoire relatif à la « destination de la production » a pour but d'exclure du champ d'application du secteur informel les personnes travaillant dans une exploitation agricole ou une entreprise privée (entreprise non constituée en société) où la destination principale et/ou finale de la production est entièrement destinée à leur propre usage.
3. Enregistrement de l'unité économique	Enregistrement de l'unité économique en vertu de la législation nationale (« en cours d'enregistrement » est considéré comme non enregistré). Cela inclut l'enregistrement auprès des autorités de sécurité sociale, des autorités chargées de l'impôt sur les ventes ou sur le revenu, et devrait se faire au niveau national. Il permet d'identifier les entreprises qui s'apparentent à des sociétés (quasi-sociétés) et qui ne relèvent donc pas du secteur informel. Les formes d'enregistrement appropriées au concept de secteur informel doivent être examinées dans le contexte national.
4. Comptabilité	Ce critère permet d'évaluer si l'unité économique tient un ensemble de comptes exigés par la loi (par exemple, des bilans) ou conserve certains comptes officiels. L'objectif des informations sur les pratiques comptables de l'exploitation agricole ou de l'entreprise privée non constituée en société est de déterminer si l'unité

	économique est constituée en tant qu'entité juridique distincte et indépendante de son ou ses propriétaire(s).
<i>Une approche alternative a été appliquée en cas d'absence des critères 3 et 4 (pas de question, pas de réponse ou ne sait pas). Le critère 1 est obligatoire.</i>	
5. Contribution de l'employeur (et du salarié) à la sécurité sociale	Contribution de l'employeur (et du salarié) à la sécurité sociale ou déclaration des revenus du travail (par exemple, l'employeur contribue-t-il à la sécurité sociale ou déclare-t-il les revenus du travail afin de payer l'impôt sur le revenu ?) Si l'employeur cotise à la sécurité sociale pour le compte de l'employé, l'unité économique fait partie du secteur formel, sinon l'évaluation se fait sur la base de la combinaison de la taille et de la localisation de l'activité.
6. Taille de l'unité économique, 7. Lieu de travail	Toutes les unités économiques privées qui comptent cinq travailleurs ou moins, ou qui sont situées dans des locaux visibles non fixes (par exemple, dans le logement des propriétaires, dans la rue, sur des chantiers de construction, sur des parcelles agricoles, qui sont itinérantes, etc.) sont considérées comme informelles.

## Activité informelle

Les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel si leur relation de travail n'est pas, en droit ou en pratique, soumise à la législation nationale du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou au droit à certains avantages liés à l'emploi (préavis de licenciement, indemnités de licenciement, congés annuels ou de maladie payés, etc.) Les raisons sous-jacentes peuvent être la non-déclaration des emplois ou des employés, les emplois occasionnels ou de courte durée, les emplois dont les heures de travail ou les salaires sont inférieurs à un seuil déterminé (par exemple, pour les cotisations de sécurité sociale), ou la non-application de la loi et de la réglementation dans la pratique.

Dans le cas des travailleurs indépendants et des employeurs, le statut d'emploi informel de l'emploi est déterminé par la nature du secteur informel de l'entreprise. Les employeurs (avec des travailleurs engagés) et les travailleurs à leur compte (sans travailleurs engagés) sont considérés comme informels lorsque leurs unités économiques appartiennent au secteur informel.

Tous les travailleurs familiaux non rémunérés sont considérés comme ayant un emploi informel, indépendamment du fait qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou informel.

### Tableau A.2. Critères opérationnels pour définir l'activité informelle

1. Situation professionnelle	<p>a) Si la personne est enregistrée comme travailleur familial collaborateur, aucune autre question n'est requise et la personne est classée comme ayant un emploi informel.</p> <p>b) Si la personne est enregistrée comme employeur, ou travailleur pour leur propre compte, ou membre d'une coopérative de producteurs, aucune question supplémentaire n'est requise et la nature formelle ou informelle de l'emploi est déterminée en fonction de la nature formelle ou informelle de l'unité économique de la personne. Les employeurs, les travailleurs pour leur propre compte et les membres de coopératives de producteurs ayant des entreprises du secteur formel sont classés comme ayant un emploi formel. De même, les employeurs, les travailleurs pour leur propre compte et les membres de coopératives de producteurs ayant des entreprises dans le secteur informel sont classés comme ayant un emploi informel. Si l'entreprise est une entreprise familiale ou une entreprise privée produisant entièrement pour son propre usage ou celui de sa famille, le propriétaire est également classé comme ayant un emploi informel.</p> <p>c) Le traitement statistique des « salariés » et des « non déclarés » est différent et dépend du critère des cotisations de sécurité sociale de l'employeur ou, alternativement, des droits au congé annuel payé et au congé de maladie payé.</p>
Évaluation de l'activité informelle pour les employés	
2. Cotisation de sécurité sociale de l'employeur pour le compte du salarié	<p>La contribution de l'employeur à un régime de sécurité sociale (idéalement de retraite) est l'option la plus couramment utilisée dans les pays et celle appliquée dans la définition opérationnelle.</p> <p>En cas de cotisations à la sécurité sociale, le salarié est considéré comme étant dans l'emploi formel.</p> <p>S'il ne cotise pas à la sécurité sociale, le salarié est considéré comme ayant un emploi informel.</p> <p>Si vous ne savez pas ou si vous ne répondez pas, passez aux deux critères suivants.</p>
Droit et bénéfice : 3. congé annuel payé et 4. congé maladie payé	<p>Le congé annuel payé désigne les congés annuels payés, les congés dans les foyers, les congés pour les fêtes nationales, les congés de deuil ou d'autres congés occasionnels. Dans certains cas, l'employé peut recevoir une compensation payée pour certains types de congés non utilisés qui ont été accumulés. Une telle compensation est également incluse.</p> <p>Le congé maladie payé désigne le droit d'être rémunéré par l'employeur pendant les jours où le salarié est absent</p>

---

du travail en raison de sa propre maladie ou blessure.

En cas d'absence de réponse concernant la contribution à la sécurité sociale, les employés sont considérés comme ayant un emploi formel s'ils ont droit et bénéficient effectivement du congé annuel payé et du congé maladie payé.

---

## Autres titres dans la série/Other titles in the series

The former series known as “Technical Papers” and “Webdocs” merged in November 2003 into “Development Centre Working Papers”. In the new series, former Webdocs 1-17 follow former Technical Papers 1-212 as Working Papers 213-229.

All these documents may be downloaded from:

[https://www.oecd-ilibrary.org/development/oecd-development-centre-working-papers\\_18151949](https://www.oecd-ilibrary.org/development/oecd-development-centre-working-papers_18151949)

or obtained via e-mail ([dev.contact@oecd.org](mailto:dev.contact@oecd.org)).

## Documents de travail récents/Recent working papers:

Working Paper No. 343, “Using google data to understand governments’ approval in Latin America”, by Nathalia Montoya, Sebastián Nieto-Parra, René Orozco and Juan Vázquez Zamora, September 2020.

Working Paper No. 342, “The Social Institutions and Gender Index (SIGI) 2019: A revised framework for better advocacy”, by Gaëlle Ferrant, Léa Fuiet and Eduardo Zambrano, September 2020.

Working Paper No. 341, “Economic globalisation, inequality and the role of social protection”, by Andreas Bergh, Alexandre Kolev and Caroline Tassot, November 2017.

Working Paper No. 340, “No sympathy for the devil! Policy priorities to overcome the middle-income trap in Latin America”, by Angel Melguizo, Sebastián Nieto-Parra, José Ramón Perea and Jaime Ariel Perez, September 2017.

Working Paper No. 339, “The grant element method of measuring the concessionality of loans and debt relief”, by Simon Scott, May 2017.

Working Paper No. 338, “Revisiting personal income tax in Latin America: Evolution and impact”, by Alberto Barreix, Juan Carlos Benítez and Miguel Pecho, March 2017.

Working Paper No. 337, “The pursuit of happiness: Does gender parity in social institutions matter?”, by Gaëlle Ferrant, Alexandre Kolev and Caroline Tassot, March 2017.

Working Paper No. 336, “Fiscal policy and the cycle in Latin America: The role of financing conditions and fiscal rules”, by Enrique Alberola, Iván Kataryniuk, Ángel Melguizo and René Orozco, February 2017.

Working Paper No. 335, “The economic effects of labour immigration in developing countries: A literature review”, by Marcus H. Böhme and Sarah Kups, January 2017.

Working Paper No. 334, “Harnessing the digital economy for developing countries”, by Carl Dahlman, Sam Mealy and Martin Wermelinger, December 2016.